



CIHEAM

Centre International de Hautes Études
Agronomiques Méditerranéennes

Les notes d'analyse du CIHEAM

N°66 – Avril 2012

Enjeux de la filière oléicole en Tunisie et axes de développement dans le nouveau contexte politique

Boubaker Karray

Maître de recherche
Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole (IRESA), Tunisie

Enjeux de la filière oléicole en Tunisie et axes de développement dans le nouveau contexte politique

Boubaker Karray

Maître de recherche

Institution de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur Agricole (IRESA), Tunisie

Introduction

En Tunisie, la filière oléicole constitue une composante principale des secteurs agricole et agroalimentaire. Elle contribue à la réalisation des objectifs nationaux de croissance économique, de sécurité alimentaire, de création d'emploi, d'accroissement des recettes d'exportation et de préservation et de valorisation des ressources naturelles de plus en plus rares et vulnérables.

L'olivier à huile couvre actuellement 1 667 000 hectares, ce qui correspond à plus du tiers des terres agricoles cultivées. Cette culture constitue l'activité principale d'une gamme assez diversifiée de structures de production, en majorité privées, de petite taille et de type familial, représentant 28,5% de l'effectif total des exploitations agricole (3). Les produits de l'olivier font également fonctionner un tissu industriel renfermant plus de 1750 huileries, 10 usines d'extraction d'huile de grignon, 13 unités de raffinage des huiles alimentaires, 35 unités de conditionnement dont 24 sont spécialisées en huile d'olive, plusieurs savonneries, ainsi que des charbonneries et quelques usines de construction navale et des artisans utilisant de bois de l'olivier. La culture de l'olivier offre 20% de l'emploi agricole auquel il faut ajouter les emplois créés dans les structures industrielles et commerciales.

Au cours de la période « 2006-2010 », la Tunisie a produit 860 000 tonnes d'olives à huile en moyenne, ce qui correspond à 173 000 tonnes d'huile d'olive dont 110 000 tonnes ont été exportées. L'olivier à huile a contribué pour 8% à la valeur de la production agricole totale et l'huile d'olive a contribué pour 12% à la valeur de la production des industries agroalimentaires, pour 40% à la valeur des exportations alimentaires et pour 3,5% à la valeur des exportations de biens et services. Les recettes d'exportation d'huile d'olive ont couvert les dépenses d'importation des huiles de graines et ont dégagé un excédent qui a contribué à la réduction du déficit chronique de la balance commerciale.

La Tunisie s'est placée au deuxième rang mondial en termes de superficies plantées en olivier après l'Espagne avec près de 16% de la superficie oléicole mondiale. Elle a été le quatrième producteur mondial après l'Espagne, l'Italie et la Grèce et a contribué pour 5,6% à la production mondiale. Elle a été le troisième exportateur mondial après l'Espagne et l'Italie avec une contribution de 11% aux exportations mondiales. La part de la Tunisie sur le marché européen a été de 12% (4). Sur le marché américain, cette part a nettement augmenté et a atteint 8,5% (5). Ces deux marchés représentent les principales destinations des huiles d'olive tunisiennes.

Le développement de l'oléiculture a évidemment été accompagné par un ensemble de politiques publiques. Les politiques oléicoles mises en œuvre, depuis 1962, ont en particulier donné une grande priorité à l'exportation de l'huile d'olive tout en favorisant l'importation des huiles de graines et la subvention de leur prix à la consommation. Deux buts principaux sont recherchés à travers ces politiques: d'une part, accroître les recettes en devises et, d'autre part, préserver le pouvoir d'achat des couches sociales les plus démunies (1). Ce choix politique a été favorisé, jusqu'à la fin des années 1970, par les possibilités d'exportation sur le marché mondial d'huile d'olive notamment le marché de l'Union Européenne, les aides en huile de soja provenant des Etats-Unis dans le cadre du programme Public Law 480 et les possibilités d'accroissement de la production nationale d'huile d'olive par l'extension des superficies plantées.

Depuis le début des années 1980, la dynamique du marché mondial (offre, demande et échanges) et les modifications des politiques des échanges internationaux (Organisation Commune des Marchés de l'huile d'olive et de l'olive de table de l'Union européenne, les accords d'association et l'accord de l'Organisation Mondiale du Commerce, etc.) ont amené les décideurs à réviser les politiques oléicoles et à entreprendre des réformes au niveau de la structure, du fonctionnement et de l'organisation de la filière dans le but d'améliorer ses performances.

Les réformes structurelles ont porté sur tous les maillons de la filière : exploitations oléicoles, tissu industriel, commercialisation et institutions. Au niveau des exploitations, elles ont permis l'extension des superficies oléicoles, l'émergence d'une nouvelle catégorie d'oléiculteurs techniciens et de nouvelles formes d'oléiculture basées sur la production biologique et les plantations intensives et hyper-intensives. Au niveau du tissu industriel, elles ont été axées sur la rénovation des huileries et l'extension de la capacité de trituration à travers l'introduction des chaînes continues et la création de nouvelles unités de conditionnement. Au niveau de la commercialisation, elles ont autorisé l'implication des opérateurs privés dans la collecte et l'exportation d'huile d'olive. Au niveau institutionnel, ces réformes ont été marquées par la création d'un établissement de recherche spécialisé en oléiculture (l'Institut de l'Olivier) (2).

Les réformes fonctionnelles et organisationnelles ont été effectuées dans le cadre de l'application du programme d'ajustement structurel agricole (PASA), des accords d'association de la Tunisie avec l'Union Européenne et de l'adhésion de la Tunisie aux accords de l'Uruguay Round en 1995, du programme de mise à niveau des industries oléicoles et du programme national de la qualité totale. Ces réformes ont libéralisé la collecte et la commercialisation de l'huile d'olive et ont favorisé les efforts d'amélioration de la qualité et la valorisation de ce produit. Elles ont introduit

de nouveaux mécanismes d'incitation, d'encadrement et d'organisation des différents acteurs et de coordination entre les institutions de recherche, de développement, de vulgarisation, de formation et d'encouragement et de financement (fonds, conseil, comité, etc.) (2).

Toutes ces réformes se sont traduites au niveau des performances de la filière par l'augmentation des volumes de production et d'exportation, de la valeur ajoutée, des revenus de certains acteurs, des emplois créés, des recettes d'exportation, de l'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires et des parts de marché de l'huile d'olive tunisienne sur le marché américain. Ces réformes n'ont cependant pas suffi pour atténuer les grandes variations des performances techniques et économiques de la filière et relever son rythme de développement à un niveau permettant de devancer les concurrents.

De nos jours, même si la filière huile d'olive continue à être compétitive et à jouer un rôle économique, social et environnemental important, plusieurs faiblesses et menaces persistent encore et certaines forces et opportunités ne sont pas suffisamment exploitées (6). En effet, la productivité des plantations oléicoles, conduites à plus de 98% en régime pluvial, est la plus faible au monde, ce qui influe sur le niveau des coûts de production (7,8). La forte variabilité de la production d'une année à l'autre affecte sensiblement la régularité des flux d'exportation, ce qui engendre des fluctuations importantes au niveau des parts de marché, des revenus et de la trésorerie des acteurs de la filière. Les huiles produites et exportées et les autres produits de l'olivier (brindilles, feuilles, bois, margines et grignons) sont très peu valorisés, ce qui se traduit par un manque à gagner considérable en termes de valeur. Les parts de marché de l'huile d'olive vierge extra restent faibles malgré la nette amélioration de la structure qualitative de la production et des exportations (4). La valeur ajoutée créée est souvent mal répartie entre les acteurs de la filière. Par ailleurs, plus de 50% des recettes d'exportation d'huile d'olive sont absorbées par les dépenses d'importation des huiles de graines (ce pourcentage n'était que de 16% au début des années 1960). Il faut signaler aussi les subventions accordées, au niveau des prix à la consommation, à ces huiles par la caisse générale de compensation.

Le nouveau contexte politique généré après la révolution du 14 janvier 2011 nous laisse espérer l'avènement de nouvelles réformes structurelles, fonctionnelles et organisationnelles de la filière. Ces réformes devraient constituer des réponses concertées et consensuelles adaptées aux besoins de la profession et aux exigences de renforcement du rôle de cette filière dans l'économie nationale et d'amélioration de sa rentabilité et sa compétitivité. Elles revêtent une importance majeure pour les nouveaux décideurs et les opérateurs d'autant plus que les mesures de développement entreprises, depuis le début des années 1960, n'ont pas permis la stabilisation et l'accélération du rythme de développement de cette filière et l'amélioration de ses performances techniques et économiques qui ont été assez fluctuants et inférieurs à ceux des pays concurrents (2).

La rénovation du processus de conception, d'exécution, de suivi et évaluation et d'adaptation des politiques oléicoles au cours des prochaines années est impérative. Elle constitue une obligation dictée par l'accroissement des risques de rareté et de vulnérabilité des ressources naturelles, des changements climatiques et de marchés. Dans ce cadre, l'approche productiviste, consultative et assez dirigiste actuellement adoptée, doit être remplacée par une approche de filière basée sur un partenariat public-privé permettant une implication effective de tous les opérateurs et respectant les principes de transparence, de participation, de responsabilité, d'efficacité et de cohérence de la « bonne gouvernance » conçue dans le cadre d'une vision de « gouvernance globale » (9) de la filière oléicole.

Le devenir de cette filière dépend donc de la capacité des nouveaux décideurs à adopter une approche de développement volontariste, participative et pragmatique accordant aux produits de l'olivier la priorité et l'importance qu'ils méritent dans la nouvelle vision stratégique et les futurs plans de développement. Il dépend aussi de la volonté de ces décideurs à mettre en œuvre de nouveaux mécanismes et outils d'intervention permettant d'impliquer et de mobiliser effectivement tous les acteurs pour valoriser les forces et les opportunités de cette filière et résoudre ses faiblesses et ses menaces.

Pour ce faire, les décideurs et la profession devraient disposer d'une connaissance satisfaisante des enjeux futurs de la filière afin de parvenir à concevoir et mettre en œuvre des politiques de développement durable conséquentes, efficaces et efficientes et à gagner le pari de rentabilité et de compétitivité. Leur démarche devrait se baser sur le principe de « l'orientation marché » ou de « l'orientation client » afin de parvenir à l'adaptation continue de l'offre tunisienne des produits de l'olivier aux besoins et aux exigences des marchés et des clients. Les opérateurs de la filière auront besoin d'une information complète, viable, assez fine et continuellement actualisée sur la demande qui leur est adressée afin de parvenir à la satisfaire quantitativement et qualitativement à temps et à des prix compétitifs par rapport aux concurrents.

Cette note s'insère dans le cadre de cette préoccupation et présente une réflexion globale sur ces enjeux futurs qui sont à la fois énormes et complexes du fait qu'ils ont des facettes multiples (naturel, technique, économique, social, environnemental, organisationnel et politique) et très liées entre elles. Elle propose également les mesures préconisées qui devraient être mises en œuvre, dans le cadre de plans et de projets nationaux de développement de la filière, en vue de maîtriser ces enjeux. Elle présentera et analysera, dans un premier temps, les enjeux liés aux marchés mondial et national afin de clarifier leurs exigences. Elle traitera, ensuite, les enjeux du système de production, de transformation et de commercialisation. Elle identifiera enfin les enjeux de la mise en œuvre de la «bonne gouvernance» et de la «gouvernance globale» de la filière.

Cette réflexion demeure tout à fait à ses débuts et sera prolongée et affinée dans le cadre d'un débat plus élargi auquel participeront des experts spécialisés en la matière. Ce débat permettra de compléter, d'une manière consensuelle, la liste des enjeux et des mesures de développement de cette filière.

1. Enjeux liés aux marchés mondial et national des huiles alimentaires

a) Renforcement de la compétitivité de l'huile d'olive tunisienne

Le marché mondial de l'huile d'olive est très étroit. La production, la consommation et les échanges de l'huile d'olive occupent des parts très faibles du marché mondial des huiles alimentaires qui est dominé par les autres huiles végétales (soja, colza, tournesol, arachide, palme, etc.,...) commercialisées à des prix inférieurs (2).

Conscients de l'étroitesse du marché mondial de l'huile d'olives et de l'intensité de la concurrence exercée par les huiles de graines moins chères, la plupart des pays méditerranéens traditionnellement producteurs et exportateurs ont mis en place des politiques oléicoles articulées autour de l'accroissement de la productivité des plantations oléicoles et de l'amélioration de la qualité de l'huile d'olives. Ces politiques visaient à préserver les marchés traditionnels face à cette concurrence agressive et à trouver de nouveaux marchés peu ou non accoutumés à consommer ce produit.

Le Conseil Oléicole International (COI), aidé par l'Union européenne, a œuvré, à travers les différents accords internationaux sur l'huile d'olive qui se sont succédé depuis 1956, à soutenir, encadrer et coordonner ces politiques nationales afin de parvenir à la réalisation des objectifs fixés. Les programmes de modernisation, de recherche – développement et de formation et les campagnes de propagande et de promotion entreprises par cet organisme international et les efforts d'intensification de l'olivier en sec et en irrigué, de préservation de la qualité de l'huile d'olives et de renforcement des accords de partenariat entre l'Union européenne et les pays de la rive sud de la Méditerranée ont permis une dynamisation substantielle et un élargissement du marché mondial de l'huile d'olives. La production et la consommation ont presque doublé et les échanges ont été multipliés par cinq au cours de la période allant de 1962 à 2010.

Toutefois, malgré l'élargissement de ce marché, la part de l'huile d'olive dans le marché des huiles alimentaires a régressé. Les quantités consommées n'ont pas dépassé 3% de la consommation mondiale des huiles alimentaires. Les autres huiles végétales sont nettement plus consommées et constituent, depuis longtemps, des produits concurrents de l'huile d'olive. Cette concurrence classique s'accroît de plus en plus.

En plus de l'étroitesse du marché mondial de l'huile d'olive, il faut souligner la concentration de la production, de la consommation et des échanges dans le bassin méditerranéen et plus particulièrement dans l'Union Européenne qui domine actuellement le marché mondial et régit son fonctionnement et sa régulation en étant le premier producteur, consommateur, exportateur et importateur. Il importe, cependant, de noter que, depuis le début des années 1990, l'accroissement des importations américaines a atténué la domination exercée par l'Union européenne à travers l'Italie, la France et récemment l'Espagne sur la demande mondiale d'importation (5).

Matière grasse noble, l'huile d'olive est consommée traditionnellement dans les pays méditerranéens producteurs notamment ceux de l'Union européenne. Son image liée à la santé, et l'intérêt mondial pour la diète méditerranéenne ont permis une augmentation notable de sa consommation dans un certain nombre de pays émergents tels que les Etats-Unis, le Japon, l'Australie, le Canada, certains pays du golf et les pays membres de l'Union européenne qui ne sont pas producteurs. Il s'agit-là d'atouts non négligeables à prendre en compte dans les politiques de commercialisation et de marketing notamment celles orientées vers les pays développés à fort pouvoir d'achat surtout que le rythme d'accroissement de la consommation dans ces pays est supérieur à celui des pays traditionnellement producteurs et consommateurs. Actuellement, les principaux pays importateurs sont l'Italie, les Etats Unis, la France, l'Espagne, la Grande Bretagne, le Portugal, l'Allemagne, le Japon et l'Australie

L'augmentation de la consommation d'huile d'olive dans les marchés émergents a engendré un accroissement notable de la demande mondiale d'importation. Elle a également provoqué un changement de sa structure qualitative en faveur de l'huile d'olive vierge et vierge extra et l'apparition des huiles conditionnées portant des signes de qualité et d'origine (produit biologique, appellation d'origine protégé, indication géographique protégée, spécialité traditionnelle garantie et signe de montagne) et des marques commerciales ou de distribution.

Parallèlement à l'augmentation de la consommation, plusieurs pays ont engagé un programme de promotion de la production d'huile d'olive, parmi lesquels la Syrie, la Jordanie, le Liban, l'Australie, les Etats Unis, l'Argentine, le Maroc, l'Algérie, l'Iran, l'Arabie Saoudite, le Pakistan, le Chili et la Chine. L'accroissement futur de la production dans ces pays pourrait atténuer la domination des pays européens et entraîner une nouvelle répartition spatiale des zones de production actuellement concentrées dans le bassin méditerranéen et éventuellement une modification profonde du commerce international de l'huile d'olive (6). Cet accroissement permettra de satisfaire leurs besoins de consommation et de dégager des excédents exportables capables de concurrencer les pays traditionnellement exportateurs.

L'évolution du marché mondial de l'huile d'olive révèle, par ailleurs, des fluctuations annuelles fréquentes de la production, de la consommation et des échanges induisant une instabilité des prix qui affichent depuis quelques années une tendance à la baisse qui risque d'altérer la rentabilité et la compétitivité de ce produit stratégique.

Pour la Tunisie, toutes ces évolutions ont été traduites par une stagnation de sa contribution à la production mondiale, une baisse de sa part aux exportations mondiales et de ses parts sur le marché européen contre l'augmentation de sa part sur le marché américain.

L'Union européenne constitue, depuis plusieurs décennies, le client traditionnel le plus important et le plus stable de la Tunisie et absorbe actuellement plus de 60% de ses exportations d'huile d'olives (ce pourcentage a été supérieur à 80% entre 2000 et 2008). Les importations européennes d'huile d'olive (intra et extra communautaires) ont atteint 994 000 tonnes en 2010 dont 87 000 tonnes originaires des pays tiers (Tunisie, Maroc, Syrie, Turquie, Jordanie, Algérie,

Liban et Palestine). Les importations originaires de la Tunisie ont été de 68 000 tonnes, ce qui correspond à 7% des importations européennes totales et 78% des importations européennes originaires des pays tiers. La Tunisie représente le premier pays tiers fournisseur d'huile d'olive pour l'Union européenne (4). L'Italie et l'Espagne sont les deux principaux importateurs d'huile d'olive tunisienne.

Nous devons rappeler que l'accès des pays tiers au marché européen n'est pas libre. Il est régi, depuis 1966, par des dispositions réglementaires au niveau de l'Organisation Commune des Marchés de l'huile d'olive et des olives de table (OCM) fixant les normes qualitatives et de commercialisation et les régimes des échanges avec les pays tiers (régime normal, le Trafic de Perfectionnement Actif et le Contingent ou régime préférentiel). Les dispositions de l'OCM ont été continuellement adaptées à la conjoncture nationale et internationale afin de protéger le marché communautaire et renforcer la compétitivité des exportateurs européens (10).

Les principales adaptations ont concerné les importations en régime normal et en régime préférentiel. Elles ont eu lieu à la suite de l'élargissement de la CEE (adhésion de la Grèce en 1981, de l'Espagne et du Portugal en 1986) et de la libéralisation des échanges agricoles et agroalimentaires entreprise dans le cadre des accords de l'Uruguay round et des accords de partenariat avec les pays tiers. Les adaptations apportées, en 2000, ont accordé à la Tunisie une exonération totale des droits de douanes (NPF) pour les exportations réalisées dans le cadre du contingent qui s'élève actuellement à 56 700 tonnes et du régime de Trafic de Perfectionnement Actif (TPA). Elles n'ont cependant pas réduit les prélèvements assez élevés appliqués aux exportations en régime normal. De ce fait, les exportations tunisiennes d'huile d'olive sont réalisées uniquement dans le cadre du régime de trafic de perfectionnement actif et du contingent.

L'analyse de la structure qualitative de la demande européenne d'importation d'huile d'olive pour l'année 2010 révèle qu'elle a été composée à 78,3 % d'huile vierge extra, 9,6% d'huile vierge lampante et 12,1% d'huile traitée. Les importations originaires de la Tunisie ont renfermé 77% d'huile vierge extra, 22% d'huile vierge lampante et 1% d'huile traitée.

L'analyse de l'évolution des parts de marché des pays fournisseurs d'huile d'olive à l'Union européenne montre que l'Espagne, l'Italie et la Grèce sont les trois pays traditionnellement concurrents de la Tunisie. En 2010, ces trois pays ont accaparé 85% de ce marché. La part de la Tunisie n'a été que de 6%, alors qu'elle a atteint des valeurs supérieures en 2004 et 2006.

L'analyse de la part de la Tunisie sur le marché européen en fonction de la qualité des huiles montre que pour l'huile d'olive vierge lampante, la Tunisie avait des parts supérieures à celles de l'Espagne, l'Italie et la Grèce en 2000 et 2001 et au cours de la période allant de 2004 à 2008. Pour les autres années l'Espagne a devancé la Tunisie pour prendre la première place. La Tunisie a été en deuxième position avant l'Italie et la Grèce avec des parts assez faibles.

Pour l'huile d'olive vierge extra, la Tunisie est concurrencée par l'Espagne, l'Italie et la Grèce qui accaparent 87% du marché européen en 2010. La part de la Tunisie n'a été que de 7%, alors quelle a atteint des valeurs supérieures en 2004 et 2006.

La Tunisie occupe des parts importantes sur un marché d'huile d'olive lampante en nette régression car la proportion de cette huile dans la demande européenne totale d'importation a nettement baissé en 2010 et a atteint 9,6%, alors qu'elle a été de 19,5% en 2000. Par contre, la Tunisie occupe des parts faibles sur le marché de l'huile d'olive vierge extra qui est en progression continue et représente actuellement 78,3% des importations européennes totales (cette proportion a été de 68% en 2000)

Cette concurrence traditionnellement opposée à la Tunisie par les pays membres de l'Union européenne risque de s'accroître du fait du maintien de l'aide à la production octroyée aux producteurs européens (paiement unique), de l'adoption de normes de qualité et de commercialisation (traçabilité, étiquetage, emballage, etc.) de plus en plus restrictives, et des prélèvements appliqués aux importations européennes d'huile d'olive originaire des pays tiers en régime normal qui s'élèvent actuellement à 1245 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge, 1226 Euros/tonne pour l'huile d'olive vierge lampante et 1346 Euros/tonne pour l'huile d'olive raffinée (6).

En plus de cette concurrence traditionnelle des pays européens, les pays tiers producteurs et exportateurs d'huile d'olive bénéficiant de certaines préférences tarifaires sur le marché européen dans le cadre des accords d'association (contingent à droit nul) dont notamment la Syrie, la Jordanie et le Maroc pourraient devenir des concurrents même si la Tunisie bénéficie encore de préférences nettement supérieures.

Pour le marché américain, la demande d'importation d'huile d'olive a atteint 235 000 tonnes en 2010 dont 24 000 tonnes originaires de la Tunisie (5). Les Etats Unis s'approvisionnent en huile d'olive principalement auprès de l'Italie et de l'Espagne qui dominent le marché américain. La Tunisie a devancé la Grèce et représente le troisième fournisseur.

La structure qualitative de cette demande a changé en faveur de l'huile d'olive vierge qui a atteint 161 000 tonnes. La part de la Tunisie sur ce marché a atteint 9,5%. Cette part a été de 9,2% pour l'huile d'olive vierge et de 10,4% pour l'huile d'olive raffinée en 2010.

Pour les autres destinations notamment la France, l'Allemagne, le Canada, le Japon, la Chine, l'Australie, la Malaisie, la Russie, l'Inde et quelques pays arabes, les exportations sont nettement plus faibles. Elles sont conjoncturelles et irrégulières et n'ont fait l'objet d'aucun accord préalable. Elles dépendent essentiellement des initiatives des opérateurs. La part de la Tunisie sur ces marchés est très faible voir même non significative, alors que leurs demandes d'importation ne cessent d'augmenter.

Pour ce qui concerne les prix d'exportation obtenus par la Tunisie sur les principales destinations, nous avons noté des fluctuations annuelles avec une tendance à la baisse depuis 2009 liées à la dynamique de la production, de la consommation et des échanges et à l'effet des politiques oléicoles et commerciales des pays importateurs dont notamment des pays européens qui dominent encore le commerce international de ce produit.

Toutes ces évolutions constatées au niveau du marché mondial de l'huile d'olive (production, consommation et échanges) et des politiques oléicoles et commerciales des pays producteurs et exportateurs offrent à la Tunisie des possibilités réelles de diversification des marchés et d'accroissement des exportations. Elles placent, toutefois, les exportateurs tunisiens devant la menace de la concurrence croissante des autres pays exportateurs aussi bien sur les marchés traditionnels que sur les marchés émergents. L'enjeu sera de renforcer leur capacité de devancer leurs concurrents européens et les nouveaux concurrents potentiels des pays de la rive sud de la méditerranée et d'accroître leurs parts de marché. Pour saisir les nouvelles opportunités et faire face aux menaces éventuelles, ces opérateurs, aidés par les décideurs sont appelés à :

- Renforcer les efforts de prospection, d'étude et de suivi des marchés et de mise en œuvre de plans marketing pour chaque marché ciblé et soutenir les liens de partenariat et d'association avec les clients traditionnels et les nouveaux clients. L'approche marketing préconisée doit commencer par une identification et une lecture assez fine de la demande des clients puis par la mobilisation du système productif pour satisfaire cette demande. Dans ce cadre, il devient impératif de créer des bases de données continuellement actualisées renfermant des informations sur le marché mondial de l'huile d'olive en général et sur sa demande mondiale d'importation en particulier (quantités et qualités disponibilités et prix d'importation) sur tous les marchés et d'intensifier les efforts d'échange d'informations et de concertation entre les exportateurs afin de parvenir à une meilleure planification des exportations tunisiennes dans le temps et dans l'espace, à prendre la meilleure décision à temps et à satisfaire les clients traditionnels et les nouveaux clients.
- Adopter une stratégie de commercialisation directe de l'huile d'olive tunisienne aux consommateurs tunisiens qui résident à l'étranger et aux consommateurs étrangers dans leurs pays d'origine par la création de points de vente dans les pays traditionnellement importateurs et dans les pays importateurs émergents.
- Constituer un stock stratégique régulateur public ou privé d'huile d'olive permettant une meilleure gestion des effets des baisses de production provoquées par la sécheresse sur l'offre d'exportation et la satisfaction du contingent accordé à la Tunisie par l'Union européenne (56 700 tonnes) et des implications de l'augmentation de la production et de la baisse du prix d'exportation sur les prix obtenus par les différents opérateurs de la filière et sur la rentabilité de leurs activités.

- Intensifier les efforts de promotion de l'huile d'olive conditionnée portant des marques commerciales ou de distributeurs et des appellations tunisiennes de qualité dans les principaux marchés d'exportation en collaboration avec les ambassadeurs tunisiens moyennant l'utilisation de plusieurs outils de marketing (journées de sensibilisation, journées de dégustation, spots télévisés, documentaire au niveau des marchés ciblés).
- Organiser des visites en Tunisie au profit des importateurs potentiels et des journalistes étrangers lors de la campagne oléicole afin qu'ils puissent s'informer sur les processus de production, de transformation et de conditionnement de l'huile d'olives à travers la route de l'olivier traversant les principales zones oléicoles. Cette route devrait être mise en place rapidement.
- Organiser des journées d'informations, de démonstrations et de dégustations au profit des ambassadeurs accrédités dans notre pays et de leurs compatriotes qui y résident. Ces journées permettront de faire connaître les spécificités de l'huile d'olive tunisienne auprès de cet échantillon d'internationaux originaires de plusieurs pays. Ceux-ci pourraient jouer un rôle important dans la stimulation de la demande d'importation de leurs pays en faveur de l'huile d'olive tunisienne. Cette manifestation doit concerner particulièrement les pays habituellement non consommateurs (pays émergents).
- Intégrer l'huile d'olive au secteur touristique afin d'exploiter près de 7 millions de visiteurs étrangers de nationalités différentes pour faire connaître les caractéristiques des huiles tunisiennes et les habituer à en consommer lors de leur séjour en organisant des séances journalières de dégustation et des analyses sensorielles et en offrant des paquets composés d'un assortiment représentatif des principales variétés tunisiennes quand ils retournent à leurs pays d'origine. Cette action stratégique pourrait avoir un effet notable sur les ventes directes de ce produit à court terme en stimulant le besoin et la curiosité d'achat de ces visiteurs et sur les possibilités d'exportation à long terme à travers l'accroissement de la demande d'importation de certains de ces pays de l'huile d'olive originaire de la Tunisie. L'exploitation des résultats des analyses sensorielles permettront l'identification des exigences de ces consommateurs potentiels.

b) Incitation des ménages tunisiens à consommer davantage d'huile d'olive

Depuis 1962, les ménages tunisiens ont été incités à intégrer les huiles de graines (soja, colza, tournesol, palme etc.,) dans leurs habitudes alimentaires. Ce choix politique a été décidé afin de dégager des quantités d'huile d'olive plus importantes à l'exportation nécessaires à l'accroissement des recettes en devises et de pouvoir financer les dépenses d'importation des huiles de graines pour satisfaire les besoins d'une population croissante tout en préservant le pouvoir d'achat des ménages en leur offrant ses huiles à des prix subventionnés (1) sans se préoccuper de leurs effets néfastes sur la santé. Ce choix a eu des effets notables sur la structure de la consommation des huiles alimentaires qui est actuellement dominée par les huiles de graines.

Les statistiques relatives à l'évolution de la consommation des huiles alimentaires en Tunisie indiquent une augmentation des quantités d'huile d'olives et d'huiles de graines consommées par tête et par an. Elles ont atteint 22,7 kg en 2005, alors qu'elles n'ont été que de 16,7 kg en 1980. La structure de la consommation demeure dominée par les huiles de graines qui représentent 68,3% des quantités totales d'huiles alimentaires consommées. Cette structure n'a pratiquement pas changé car en 1980 la proportion de ces huiles de graines a été de 71,3%. La légère modification en faveur de l'huile d'olive est insignifiante même si les quantités consommées ont atteint 7,2 Kg par tête et par an en 2005, alors qu'elles n'ont été que de 4,5 kg en 1980. La proportion des quantités d'huile d'olive autoconsommées a chuté pour passer de 37,8% en 1980 à 26,8% en 2005 (11).

L'évolution de la consommation des huiles alimentaires et le changement de sa structure se sont manifestés différemment selon le milieu social, les catégories socioprofessionnelles et les classes des dépenses des ménages (12). Cette évolution a été régie par plusieurs facteurs parmi lesquels nous retenons, en plus des politiques des échanges internationaux et des politiques commerciales des huiles alimentaires, les habitudes alimentaires des ménages tunisiens, le degré d'urbanisation, le développement de la restauration, le revenu (notamment la part réservée aux dépenses alimentaires), les fluctuations de la production d'huile d'olive, les possibilités d'exportation d'huile d'olive et le rapport entre le prix de l'huile d'olive et le prix des huiles de graines importées.

Les huiles alimentaires occupent avec les corps gras la sixième place dans le modèle de consommation alimentaire (11). Compte tenu de la population actuelle de la Tunisie qui s'élève à plus de 10 millions d'habitants, la consommation totale de ces huiles s'estime à 230 000 tonnes dont 160 000 tonnes d'huiles de graines.

Depuis le début des années 1970 les avantages procurés par la stratégie d'exportation de l'huile d'olive et d'importation des huiles de graines et de subventionnement de leurs prix à la consommation, mise en œuvre en 1962, se sont réduits en raison de la croissance rapide et notable des importations des huiles de graines (2). En effet, bien que la balance commerciale des huiles alimentaires de la Tunisie reste excédentaire et continue à jouer un rôle important dans la réduction du déficit de la balance commerciale des biens et services, on peut noter que l'importation des huiles de graines absorbe aujourd'hui 50% des recettes d'exportation d'huile d'olive (ce pourcentage n'était que de 16% au début des années 1960) et que les subventions accordées aux huiles de graines, par la caisse générale de compensation¹ n'ont pas cessé d'augmenter.

1 Cette caisse a été créée en 1970 pour financer les subventions des prix des denrées alimentaires de base : blé, huile de graines, sucre, etc.

Désormais, pour des préoccupations de sécurité alimentaire, de santé humaine et d'accroissement de l'excédent de la balance commerciale des huiles alimentaires, les décideurs seront placés devant l'enjeu de corriger le comportement de consommation du ménage tunisien en l'incitant à consommer davantage d'huile d'olive dont les bienfaits pour la santé ont été largement prouvés et démontrés et à réduire sa consommation d'huiles de graines qui sont néfastes pour sa santé.

La correction de ce comportement sera bien possible et réalisable si les décideurs parviennent à relever l'enjeu d'accroissement de la production d'huile d'olive et d'amélioration de sa qualité et à développer le marché local de l'huile d'olive en mettant en œuvre les actions préconisées suivantes:

- La conception et la mise en œuvre d'une politique de prix de l'huile d'olive continuellement adaptée à la conjoncture nationale et internationale qui tient compte des intérêts des différents intervenants, de la nécessité d'accroissement des exportations et de la satisfaction de la demande intérieure.
- La diversification des qualités, des prix de vente et des circuits de commercialisation de l'huile d'olive sur le marché intérieur et la multiplication des campagnes de propagandes faisant connaître l'intérêt nutritif que représente ce produit noble pour la santé humaine en le comparant aux autres huiles alimentaires.
- L'étude du comportement de consommation et d'achat de l'huile d'olive des ménages tunisiens afin de disposer d'informations suffisantes sur leurs exigences et de prendre les dispositions nécessaires pour les satisfaire.
- L'application d'un tarif douanier sur les huiles de graines qui sont importées et qui ne bénéficient pas de subvention à la consommation (maïs, tournesol etc..) afin d'atténuer l'effet de leurs prix généralement inférieurs à celui de l'huile d'olive sur la consommation de ce produit et de freiner le phénomène de substitution de ces huiles de moindre qualité à une huile qui représente des bienfaits certains pour la santé humaine.
- La suppression progressive de la subvention accordée aux huiles de graines et l'examen de la possibilité de son attribution à l'huile d'olive. Cette décision doit être précédée par l'étude de ses implications sur le comportement de consommation du ménage tunisien et sur la balance commerciale des huiles alimentaires. Elle ne peut être mise en œuvre que si l'huile d'olive est offerte en quantité suffisante et à un prix abordable pour les couches sociales non aisées.

2. Enjeux liés au système de production, de transformation et de commercialisation des produits de l'olivier

a) Apurement foncier et remembrement des terres agricoles réservées à l'olivier à huile

Les exploitations oléicoles sont en majorité de petite taille. Le morcellement des terres est une caractéristique commune à toutes les exploitations et à toutes les régions et les localités. Il n'a cessé de s'accroître sous l'effet de l'héritage, de l'aménagement foncier des terres collectives et de la restructuration des terres domaniales. Il a entraîné la perte de l'identité d'une partie des grands domaines oléicoles et les a transformés, à travers plusieurs générations, en de petits lots. Certaines exploitations se présentent sous forme de petites parcelles éparpillées et éloignées les unes des autres. D'autres sont dépourvues du titre foncier, n'ont pas accès aux crédits et ne peuvent investir. Ces problèmes de morcellement et de parcellement sont assez délicats car ils touchent à des aspects sociaux liés à l'état d'esprit et au comportement des oléiculteurs.

La solution préconisée pour la résolution de ce handicap structurel consiste en la mise en place d'une matrice cadastrale x par zone oléicole permettant l'enregistrement et le référencement exhaustifs de toutes les exploitations oléicoles et des informations relatives à leurs terres. Cette matrice constituera la base de création d'un système d'information géographique des terres oléicoles (SIGOL) permettant une meilleure gestion du remembrement et de l'apurement foncier de ces terres.

Pour les exploitations oléicoles privées, l'accélération du remembrement des terres et l'interdiction du partage des terres oléicoles, objet d'un héritage par succession doivent se faire en concertation avec les oléiculteurs. Pour les terres domaniales, il faut les consolider en les soustrayant de toute sorte de division ou morcellement dans le but de les préserver et les mettre en valeur. A plus long terme, il ya lieu de créer un marché de transactions foncières des terres agricoles en mettant en place la réglementation juridique, les incitations nécessaires et les outils de mise en œuvre.

b) Rationalisation de l'exploitation des ressources naturelles et mobilisation de nouvelles ressources pour stabiliser et accroître la production d'olives à huile

Adapté aux conditions édaphiques et climatiques de la Tunisie, l'olivier constitue dans la plupart des régions arides et semi-arides la composante principale des systèmes de cultures qui y sont développés et joue un rôle économique, social et environnemental important. Dans ces régions, l'attachement social des agriculteurs à l'olivier trouve ses origines dans la longévité de cette culture qui a marqué l'histoire des populations rurales en étant l'activité agricole principale (monoculture) de plusieurs générations. Par contre, dans les régions pluvieuses notamment celles du Nord, cette culture est nettement marginalisée et son rôle est plutôt secondaire.

La répartition géographique des plantations oléicoles, dont le nombre a atteint 64 millions d'arbres, montre en effet que l'olivier à huile est principalement concentré dans les régions du Centre (Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid) et s'étale sur 114 400 hectares (34,4 millions d'arbres). Au sud (Gafsa, Gabès, Médenine, Tozeur, Kébili et Tataouine), l'olivier occupe 307 500 hectares (8,4 millions d'arbres). Au Nord (Tunis, Ariana, Ben Arous, Manouba, Nabeul, Bizerte, Béja, Jendouba, Le Kef, Siliana et Zaghuan), la superficie oléicole n'a pas dépassé 214 600 hectares (21,3 millions d'arbres). Les régions de Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Medenine, Kairouan, Sidi Bouzid, Nabeul, Siliana, Zaghuan, Kasserine, le Kef et Gafsa constituent les principales zones de production d'olives à huile et totalisent 87% des plantations nationales (3).

Conduites à 81% en plein et à 97% en sec, les plantations oléicoles renferment un assortiment assez riche de variétés marquant chacune les traits édaphiques et climatiques qui caractérisent sa zone d'implantation. Parmi ces variétés nous retenons principalement *chemlali*, *chetoui*, *ouslati*, *gerboui*, *zalmati*, *zarazi*, *barouni* et *chamchali Gafsa*. Les densités de plantation varient selon les conditions édaphiques et climatiques de 27 pieds/ha au Sud, à 30 pieds/ha au Centre et à 100 pieds/ha au Nord. La moyenne nationale est de 38 pieds/ha. La structure d'âge des plantations révèle que 30% sont d'âge inférieur à 20 ans, 30.% sont d'âge compris entre 20 et 40 ans et 40% sont d'âge supérieur à 40 ans. Le vieillissement des plantations oléicoles constitue un problème spécifique des régions de Monastir, Sousse, Sfax et Mahdia (2). Il importe de remarquer, par ailleurs, que près de 35% de l'effectif d'olivier à huile sont installés dans des zones marginales caractérisées par des conditions édaphiques et climatiques assez limitées ne satisfaisant pas les exigences de cette culture.

L'analyse de l'évolution de la production d'olives à huile, depuis 1962, confirme que l'olivier est une espèce de nature alternante. Elle révèle que malgré les fluctuations annuelles enregistrées, la production a augmenté en moyenne pour passer de 348 000 tonnes au cours de la décennie «1962-71» à 828 000 tonnes au cours de la décennie «2002-11». Cet accroissement provient principalement de l'extension des superficies plantées et à un moindre degré de la révision des densités de plantation en régime pluvial et de la promotion des plantations semi-intensives et intensives en irrigué. La productivité des plantations, mesurée par le rendement en olives par hectare, n'a pas beaucoup augmenté. Il a atteint 506 Kg par hectare au cours de la dernière décennie contre 432 Kg par hectare au cours de la décennie «1962-1971».

Par ailleurs, l'analyse des fluctuations annuelles montre que la production d'olives à huile a varié entre un minimum de 97 000 tonnes au cours de la campagne 1966/1967 et un maximum de 1 575 000 tonnes au cours de la campagne 1996/97. Le coefficient de variation de la production enregistré entre 1962 et 2011 a été de 0,52. Au cours de la dernière décennie, les fluctuations de la production ont été légèrement atténuées, le coefficient de variation n'a été que de 0,39, ce qui prouve une certaine stabilisation des quantités annuellement produites.

Le phénomène d'alternance est accentué sous l'effet de l'insuffisance et de l'irrégularité des pluies (pluies torrentielles ou succession d'années sèches), de la mauvaise qualité des sols que la culture occupe dans les zones dites marginales n'ayant pas la vocation oléicole ou renfermant des terres accidentées et non traitées, du manque d'entretien et d'aménagement des plantations oléicoles et du non renouvellement des plantations sénescences. Il est plus prononcé dans les régions de Sousse, Sfax, Sidi Bouzid, Mahdia, Monastir, Zaghouan, Kairouan, Médenine et Tataouine. Par contre, dans les autres régions notamment celles de Jendouba, Bizerte, Nabeul, Béja et Gafsa, les fluctuations de la production d'olives à huile sont moins importantes.

La faible productivité des plantations d'une part et l'alternance de la production d'autre part affectent la stabilité des quantités d'huile d'olive exportées, le coût de production, le revenu, la compétitivité et l'équilibre de la trésorerie des oléiculteurs, des oléifacteurs et des exportateurs et se traduisent par une incapacité de reproduction de l'activité oléicole (7, 8, 13, 14, 15, 16). Cette problématique risque de perdurer et de s'amplifier davantage sous l'effet de la rareté des terres agricoles et des eaux d'irrigation mobilisables à l'olivier à huile, des changements climatiques et des pratiques culturales des oléiculteurs. Le potentiel oléicole actuellement exploité et le potentiel mobilisable sont en partie dégradés et vulnérables. Les décideurs et les opérateurs de la filière sont placés devant la nécessité de rationaliser l'exploitation du potentiel oléicole conduit en pluvial et en irrigué afin de stabiliser et d'accroître la production.

Sachant que les possibilités d'extension des superficies sont très limitées du fait de l'indisponibilité de terres agricoles appropriées² à l'olivier à huile, la stabilisation et l'accroissement de la production d'olives à huile ne peuvent se réaliser qu'à travers l'amélioration des rendements à l'hectare. Cette amélioration est bien possible si les décideurs mettent en œuvre un projet national de rénovation de la forêt oléicole et de rationalisation de l'exploitation des potentialités existantes clairement défini et planifié dans le temps et dans l'espace et s'ils lui réservent les moyens humains et financiers nécessaires à sa réalisation. Ce projet national doit être axé sur le renouvellement des plantations sénescences non productives et la révision des densités de plantations conduites en pluvial, l'accroissement de la part des plantations conduites en irrigué, l'introduction de nouvelles variétés locales plus productives, adaptées aux conditions édaphiques et climatiques, résistantes aux maladies et produisant des huiles de qualité et l'intensification des efforts d'encadrement des oléiculteurs en mettant à leur disposition les paquets techniques relatifs aux différents modes de conduite dans chaque région (guide de bonnes pratiques culturales).

2 Les nouvelles plantations réalisées durant ces dernières années sur des sols marginales sont à éviter, les seules extensions possibles pourraient se faire par la substitution de l'olivier à d'autres cultures moins rentables installées sur des sols à vocation oléicole.

Pour ce faire, les décideurs doivent disposer d'une description assez fine et détaillée du potentiel oléicole existant (terres agricoles, ressources en eau, variétés d'olivier, main d'œuvre agricole disponible), des modes de son exploitation actuelle, des performances réalisées, des faiblesses et des opportunités émanant d'une série de diagnostics approfondis basés sur des données statistiques fiables, des enquêtes et des interviews auprès des acteurs concernés aux échelles locale, régionale et nationale. Les résultats qui en découlent constitueront, avec les cartes agricoles³, un préalable nécessaire pour entamer une réflexion générale sur le choix des alternatives de stabilisation et d'accroissement de la production au niveau de chaque localité et des modalités de leur mise en œuvre.

c) Accroissement du taux d'encadrement des exploitations oléicoles, amélioration du savoir-faire et perfectionnement des pratiques et des décisions des oléiculteurs.

Les actifs agricoles exerçant dans les exploitations oléicoles sont les chefs d'exploitations, les salariés permanents, les aides familiaux et la main d'œuvre saisonnière. La proportion des diplômés des écoles supérieures et des centres de formation agricoles au niveau de ces actifs est très faible (3), ce qui se traduit par un taux d'encadrement faible au niveau de ces exploitations et affecte leurs performances techniques et économiques.

En effet, le savoir-faire de la plupart des actifs oléicoles est basé sur des traditions de conduite héritées n'accordant pas beaucoup d'importance aux considérations économiques d'optimisation de l'exploitation du potentiel oléicole. Ces actifs ont toujours considéré que l'olivier est une culture peu exigeante dont la rentabilité dépend essentiellement de la pluviométrie. Ils adoptent, de ce fait, des stratégies de fonctionnement différentes vis à vis de cette culture selon qu'il s'agit d'une année pluvieuse ou non (2).

Les décisions relatives aux choix du système de cultures, à l'approvisionnement en facteurs de production et à leur affectation, à la commercialisation des produits et à l'investissement (affectation du surplus dégagé lors d'une campagne de bonne production) ne sont pas basées sur un calcul économique précis du fait de l'absence d'outil de comptabilité et de spécialiste en gestion technique et économique. Ces décisions reviennent toujours au chef d'exploitation qui ne se consulte que faiblement avec les autres actifs.

En outre bien que les programmes d'encadrement, de formation, de vulgarisation et de sensibilisation assurés par plusieurs institutions au profit des oléiculteurs ont été assez diversifiés, ils n'ont pas permis le changement des pratiques des oléiculteurs et le perfectionnement de leurs choix techniques et économiques. La diversité des intervenants, le manque de coordination et de concertation entre eux et la multitude des programmes proposés aux oléiculteurs constituent les faiblesses de la démarche utilisée pour accomplir ce changement.

3 Carte d'occupation des sols, carte pédologique, carte de vocation des sols, carte des ressources en eaux, et éventuellement la carte de compétitivité.

Face à cette situation, les nouveaux décideurs auront la lourde tâche d'octroyer une aide spécifique aux oléiculteurs pour l'emploi des diplômés des écoles supérieures et des centres de formation agricoles afin d'accroître le taux d'encadrement des exploitations et de mettre en œuvre un programme national d'encadrement, de formation et de vulgarisation adapté aux besoins réels des oléiculteurs. Ce programme doit être conçu avec le concours de tous les intervenants notamment la profession et dont la gestion sera confiée à un seul organisme de coordination (respect du principe de l'unicité du vis-à-vis). Il aura pour but principal de renforcer la capacité des oléiculteurs à mieux gérer et à rénover leur activité en valorisant les résultats de la recherche agricole relatifs aux bonnes pratiques de conduite de l'olivier et de gestion des exploitations.

d) Soutenir les jeunes oléiculteurs par une politique adéquate de succession et de relève des exploitations oléicoles

En Tunisie, les exploitations oléicoles constituent la base de la filière huile d'olive. Elles sont en majorité familiales et gérées par des personnes⁴ relativement âgées et pluriactives. Le vieillissement d'une bonne partie des chefs d'exploitation actuellement actifs, l'absentéisme de certains, la pluriactivité d'autres qui occupent des activités non agricoles et l'exode rural constituent des handicaps majeurs pour le développement futur de l'activité oléicole (3). Ces handicaps posent la problématique de la succession des chefs d'exploitation et de la durabilité de l'activité oléicole surtout que les jeunes ne semblent pas assez motivés pour s'impliquer dans cette activité du fait qu'elle est assez risquée.

La correction de cette situation sur le moyen et long termes dans le cadre d'un programme national est impérative. L'objectif majeur de ce programme sera le rajeunissement des chefs d'exploitations et des autres actifs oléicoles en favorisant le développement de nouveaux modes de production orientés vers les jeunes dont notamment les aides familiaux et les diplômés des écoles supérieures et des centres de formation agricoles avec tout ce que cela implique comme motivation à l'instar de ce qui se pratique dans la plupart des pays européens.

Les jeunes, aidés par une politique d'appui volontariste de la part de l'Etat, participeront à la rénovation de l'activité oléicole et à l'amélioration de ses performances. Ce programme, une fois mis en œuvre, contribuera à la résolution du problème de chômage des diplômés des écoles supérieures et des centres de formation agricoles et des autres établissements universitaires.

4 Certaines exploitations ont été confiées par leurs propriétaires absentéistes à un parent ou à un gérant résidant dont l'activité principale est l'agriculture.

e) Création de complexes industriels oléicoles et/ou intégration des activités de trituration et de conditionnement au niveau des exploitations oléicoles

Les huileries et les industries annexes sont nettement moins nombreuses que les exploitations oléicoles, mais jouent également un rôle déterminant au niveau de la filière huile d'olive dans la mesure où elles assurent des fonctions essentielles d'extraction, de raffinage, de conditionnement et d'emballage et déterminent le coût de production, la qualité et la valeur des produits obtenus.

Par comparaison aux oléiculteurs, les industriels sont relativement plus jeunes, d'un niveau de formation supérieur, mieux organisés et généralement dotés en moyens financiers leur permettant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour réussir leurs activités. Le tissu industriel a été partiellement aménagé et rénové, dans le cadre du programme de mise à niveau et du programme de qualité totale, en vue de satisfaire les normes nationales et internationales (2).

Les activités industrielles ont été diversifiées par la promotion du conditionnement et de l'emballage avec l'apparition de certaines marques commerciales. Pour ces structures, le calcul économique s'impose. Les industriels sont tenus, d'une part, à présenter annuellement le compte d'exploitation, la trésorerie et le bilan de l'exercice (obligation comptable) et, d'autre part, à s'assurer continuellement de la rentabilité de leurs activités.

Il importe cependant de souligner que malgré les améliorations constatées au niveau de la structure et du fonctionnement de ce tissu industriel, deux grands problèmes persistent encore et méritent d'être résolus dans le cadre d'un plan d'action prévoyant des investissements matériels et immatériels.

Le premier problème est la mauvaise répartition spatiale des huileries et des industries annexes qui sont concentrées dans les milieux urbains et non pas dans les zones de production d'olive à huile. La répartition spatiale actuelle engendre des écarts importants entre la capacité de transformation et celle de production et se traduit par des transferts des olives et des sous produits d'une localité à une autre ou d'une région à une autre, une altération de la qualité des huiles produites et un enchérissement de leur coût de production.

Face à cette situation, il est impératif de créer un système d'informations géographiques national des huileries et des industries annexes en vue de disposer d'un outil de gestion des structures existantes et de pilotage du transfert de certaines structures du milieu urbain aux zones de production et de choix de l'emplacement géographique des structures qui seront créées. A long terme, ces structures industrielles devraient être organisées en complexes industriels dans les zones de production d'olives à huile. Ces complexes permettront une réduction des coûts de production, une amélioration de la qualité des huiles produites et une meilleure valorisation des produits de l'olivier (huile d'olive, margines, grignons, gros bois et bois de taille).

Nous pouvons également penser à l'intégration des activités de trituration, de conditionnement et de valorisation des produits de l'olivier aux exploitations oléicoles. Une telle orientation permettra la promotion des signes de qualité et d'origine et la diversification des sources de revenu des oléiculteurs, comme c'est le cas de quelques oléiculteurs en France.

Le deuxième problème est l'existence d'oléifacteurs qui accordent plus d'importance aux quantités d'olives triturées qu'à la qualité de l'huile produite en exploitant au maximum le matériel de trituration sans respecter les bonnes pratiques de fabrication. Leur but est de rentabiliser, dans l'immédiat, les investissements réalisés. Un tel comportement limite considérablement les possibilités d'accroissement de la production de l'huile d'olive vierge extra actuellement très demandée sur le marché mondial et engendre un manque à gagner considérable.

Ce problème doit être corrigé moyennant l'intensification des visites et des actions de sensibilisation auprès de ces oléifacteurs pour faire respecter les bonnes pratiques de fabrication des huiles et d'hygiène prévues par le cahier des charges qui régit, depuis 2008, le fonctionnement des huileries et des industries annexes.

f) Promouvoir la filière Accroissement de la valeur ajoutée de la filière et son partage équitable entre les opérateurs

Les décideurs et les opérateurs de la filière ont pour longtemps considéré l'huile d'olive comme produit principal et les margines, grignons, gros bois, bois de tailles et feuilles d'oliviers comme sous produits. Durant les cinq dernières décennies les politiques oléicoles mises en œuvre ont concerné essentiellement l'huile d'olive et ont visé l'accroissement de sa production, l'amélioration de sa qualité et l'augmentation des quantités exportées. Pour ce produit, les objectifs quantitatifs ont dominé. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1990 que des objectifs d'amélioration de la structure qualitative de la production et des exportations et de valorisation de l'huile d'olive à travers la promotion du conditionnement des marques commerciales, des marques de distributeurs et des signes de qualité et d'origine (AB, AOP, IGP, STG et signes de montagne) ont émergé. Mais malgré les efforts déployés, les exportations s'effectuent à plus de 95% en vrac. Les exportations d'huile d'olive conditionnée sont réalisées sous des marques commerciales ou de distributeurs, mais ne portent pas de signes de qualité et d'origines à l'exception des huiles d'olives biologiques.

Pour les autres produits de l'olivier, l'attention portée était nettement moindre. Les seules investigations déployées ont concerné la valorisation agronomique des margines, des grignons, des feuilles d'oliviers et des brindilles en tant que fertilisants pour les terres agricoles ou en tant que compléments pour l'alimentation de bétail. Le bois de taille a servi à la fabrication du charbon par les paysans. Le gros bois a été utilisé dans l'artisanat et l'industrie de constructions navales. Ces produits ont été marginalisés par la plupart des opérateurs, alors qu'ils offrent des possibilités de création de valeur très importantes.

Le faible effort de valorisation de l'huile d'olive produite et exportée d'une part et la marginalisation des autres produits de l'olivier d'autre part ont privé les opérateurs de la filière et la nation d'une valeur ajoutée supplémentaire certaine. La valeur ajoutée totale de la filière comptabilisée et déclarée correspond, presque dans sa totalité, à celle de l'huile d'olive. Les grignons, le gros bois, le bois de tailles et les feuilles d'oliviers ne sont pas pris en considération. Ils constituent, selon les années, des sources de recettes ou des sources de charges. Les margines entraînent plutôt des charges pour la construction de bassins de récupération et de stockage temporaire et pour leur transport et évacuation.

Désormais, la valorisation de tous les produits de l'olivier devrait constituer une option stratégique d'accroissement de la valeur ajoutée, de la compétitivité de la filière et du revenu de ses opérateurs. La concrétisation de cette option est bien possible surtout que la Tunisie présente plusieurs atouts qui soutiennent les possibilités d'amélioration de la qualité et de valorisation de l'huile d'olive produite à travers l'application des bonnes pratiques de production, de transformation, de stockage et de conditionnement et l'adoption de signes de qualité et d'origine, de marques commerciales et de marques de distributeurs (3). Pour profiter de ces atouts et accroître la valeur ajoutée de la filière, il importe de mettre en œuvre un plan national d'amélioration de la qualité et de valorisation de l'huile d'olive et des autres produits de l'olivier prévoyant des actions de sensibilisation, d'encadrement, de formation, d'encouragement et d'incitations et les moyens humains et matériels nécessaires à sa réalisation et la promotion de nouveaux projets industriels de valorisation des feuilles, des grignons, des margines et du bois de l'olivier.

La deuxième insuffisance qui mérite d'être signalée concerne l'absence de mécanismes de répartition judicieuse de la valeur ajoutée créée par l'huile d'olive entre les différents opérateurs de la filière. Ce problème est lié à l'absence d'outils de calcul des coûts de revient et des revenus au niveau des différents maillons de la filière (exploitations oléicoles, huileries, usines de conditionnement, des commerçants sur le marché national et des exportateurs), ce qui rend difficile la conception d'une politique de prix des olives et d'huile d'olives conséquente permettant une rémunération équitable des opérateurs et la satisfaction des besoins des consommateurs tout en préservant leur pouvoir d'achat.

Rappelons que pour l'olive à huile, les seules données officielles disponibles qui renseignent sur leur prix à la production moyen annuel en Tunisie sont celles publiées dans l'annuaire des statistiques agricoles. Une autre source « marché municipal de Gremda » dans la région de Sfax fournit des informations supplémentaires sur les variations intra et inter- annuelles des prix des olives. Toutefois, les enregistrements au niveau de ce marché n'indiquent que les prix minimum et maximum journaliers d'olives selon l'origine (Sfax, Sahel, Centre, Sud et Nord) sans mentionner les quantités vendues à ces prix. Elles ne permettent pas de calculer les prix de vente moyens journaliers, mensuels et annuels. Le prix minimum correspond généralement aux olives de mauvaise qualité ou ayant une teneur en huile faible, alors que le prix maximum correspond aux olives de qualité et ayant une teneur élevée en huile. Les prix enregistrés sur ce marché constituent dans la plupart des cas une référence pour les oléifacteurs qui s'entendent (contrat

annuel informel ou formel) avec certains oléiculteurs sur l'approvisionnement en olives des huileries sans passer par le marché.

Dans d'autres cas, notamment au niveau des localités où la capacité de trituration est largement en deçà des quantités d'olives produites, la plupart des petits et moyens oléiculteurs sont démunis de pouvoir de négociation des prix des olives (indisponibilité des moyens de transport, cherté de transport des olives, coût d'utilisation des marchés et perte de temps), et préfèrent vendre directement la production aux collecteurs et/ou aux oléifacteurs sur les lieux de production à des prix inférieurs à ceux des marchés municipaux.

Pour l'huile d'olive et avant la libéralisation de la collecte et de la commercialisation de ce produit en 1994, l'ONH déclare annuellement la grille des prix d'intervention ou avances pour les différentes qualités d'huile d'olive avant le démarrage de la cueillette (mois d'août ou de septembre). Cette grille indique les avances fixées pour les différents degrés d'acidité. Ces avances varient entre un niveau plafond correspondant à l'huile d'acidité inférieure à 0,3° et un niveau plancher correspondant à l'huile d'acidité supérieure à 4°. En cas de conjoncture internationale favorable (obtention d'un prix d'exportation supérieur au prix prévu), l'ONH verse une ristourne aux oléifacteurs qui ont assuré son approvisionnement en huile d'olive.

Depuis l'abolition du monopole de l'ONH, les oléifacteurs ont eu la possibilité de vendre la totalité ou une partie de leur production aux exportateurs privés, aux consommateurs ou d'assurer eux-mêmes l'exportation (oléifacteur/exportateur). Ces nouveaux circuits de commercialisation ont offert aux oléifacteurs des prix supérieurs aux prix d'intervention proposés par l'ONH. Le différentiel de prix a varié de 200 à 800 DT/tonne en moyenne en fonction de la qualité et de la conjoncture du marché extérieur (niveau de prix international) (2).

Cette situation a amené l'ONH à réviser sa politique de prix afin de s'approvisionner en quantité suffisante d'huile d'olive permettant la satisfaction du contingent avec l'Union européenne. Le premier changement opéré a introduit la déclaration d'un prix mensuel auquel l'ONH est disposé à acheter l'huile d'olive. Le deuxième changement a consisté à s'approvisionner en huile d'olive à un prix égal ou supérieur à celui proposé par les exportateurs privés. Depuis 2009, les prix de l'huile d'olive ont été assez fluctuants avec une nette tendance à la baisse, ce qui a entraîné les opérateurs dans une situation de crise marquée par une incertitude croissante et une indécision généralisée qui se sont traduites par des dysfonctionnements au niveau de tous les maillons de la filière.

Les décideurs sont donc appelés à mettre en place un observatoire de la filière et un réseau d'informations comptables oléicoles (RICO) permettant de disposer de toutes les informations nécessaires à l'analyse du fonctionnement et des performances des maillons de la filière. Cette analyse, qui doit faire l'objet d'un rapport annuel, constituera la base pour la mise en œuvre et l'actualisation concertée de la politique de prix des olives et de l'huile d'olive en adoptant des outils et des méthodes économiques fiables et simples, en impliquant tous les opérateurs concernés par les risques liés au marché et au climat. Les décideurs peuvent, par ailleurs, se

référer aux mécanismes mis en place par la commission européenne dans le cadre de l'Organisation Commune du marché de l'huile d'olive et des olives de tables (OCM) pour gérer les marchés (offre, demande et échanges) de ces deux produits.

La prévention et la gestion des risques revenus des opérateurs deviennent nécessaires dans un contexte où l'importance du prix du marché dans la formation du revenu tend à croître. Le but sera d'assurer la rentabilité de l'activité de chacun des opérateurs et de lui permettre d'être durablement bien rémunéré et compétitif. L'accroissement de la valeur créée par la filière et sa répartition équitable entre les opérateurs préserveront et renforceront son attrait et assureront sa compétitivité durable.

3. Enjeux liés à l'organisation des opérateurs et aux rôles de l'Etat et des institutions de développement de la filière

a) Intégrations horizontale et verticale des maillons de la filière.

En Tunisie, la filière huile d'olive peut être subdivisée en deux sous filières selon le statut juridique des structures qui la composent. Nous distinguons ainsi la sous filière renfermant les fermes étatiques, gérées par l'Office des Terres Domaniales (OTD), connues sous le nom d'agro-combinats qui assurent toutes les activités de production, de transformation, de conditionnement et de commercialisation. Ces fermes disposent de 60 000 hectares d'olivier à huile et produisent entre 5 000 et 8 000 tonnes d'huile d'olive. Depuis quelques années, une partie des huiles produites est commercialisée, après conditionnement, sur le marché local et sur le marché extérieur sous un nom commercial récemment créé « DIWENE ».

La deuxième sous filière est composée par les opérateurs privés (oléiculteurs, oléifacteurs, autres industriels et exportateurs) qui assurent l'essentiel de la production et des exportations d'huile d'olive sans aucune intégration horizontale au sein d'un même maillon et verticale entre les maillons. Cette filière se caractérise par la grande diversité des structures, des opérateurs, des modes de fonctionnement et de la nature et de l'intensité des relations qu'ils entretiennent entre eux pour assurer leurs fonctions.

La plupart des oléiculteurs et plus particulièrement ceux de petite taille sont affiliés à l'Union Tunisienne de l'Agricole et de la Pêche (UTAP), mais n'adhèrent pas à des coopératives de services ou de production, des associations ou des groupements de développement, à l'exception de quelques techniciens qui ont bénéficié de lots dans le cadre de la privatisation d'une partie des fermes étatiques et ont créé la société «Ezzayatine» à Sfax. La plupart des oléiculteurs sont dépourvus de pouvoir de négociation des prix en amont avec les fournisseurs d'intrants, les cueilleurs, les tailleurs, les tractoristes et les transporteurs et en aval avec les collecteurs, les intermédiaires spéculateurs ou les oléifacteurs. Les oléifacteurs, les exportateurs et les artisans sont relativement organisés au sein de l'Union Tunisienne de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat (UTICA), de syndicat et de consortium récemment créé.

Pour les oléifacteurs, les liens qu'ils entretiennent avec les oléiculteurs sont généralement informels et basés sur la confiance. Les liens formels tels que les contrats de culture ne sont pas établis. L'absence d'intégration entre ces deux maillons se traduit par un renchérissement du coût de production de l'huile d'olive et par des difficultés énormes dans la mise en œuvre d'une stratégie d'amélioration de la qualité surtout que le surprix obtenu par une huile de qualité est récupéré par les oléifacteurs. Les oléiculteurs pourraient ne pas récupérer une proportion suffisante de ce surprix permettant de couvrir le surcoût engendré par la production d'olives de qualité. Ce n'est que depuis quelques années qu'une meilleure rémunération des olives de qualité a eu lieu. En effet, les oléifacteurs qui ont adhéré au programme d'amélioration de la qualité des huiles, se permettent de payer plus cher des olives fraîches sans impuretés et ayant une teneur en huile élevée.

Les oléifacteurs sont traditionnellement très liés à l'Office National de l'Huile qui a représenté, durant plusieurs années, le seul client. Rappelons que l'ONH a été créé en 1962⁵ en remplacement de l'ONH créé en 1930 et les sociétés tunisiennes de prévoyance qui ont été responsables de la gestion d'un stock régulateur d'huile d'olive. Cet établissement a été dissout en 1969⁶, puis reconstitué et réorganisé en 1970⁷. Depuis, il a joué un rôle déterminant au niveau des différents maillons de la filière en assurant une multitude de fonctions. La grille des prix d'intervention proposés annuellement par l'ONH, arrêtée pour chaque qualité d'huile d'olive en fonction de son acidité, ne laisse pas assez de choix aux oléifacteurs qui vendent la grande proportion de leur production à l'ONH. De ce fait, ces oléifacteurs n'ont pas eu la possibilité de mettre en œuvre une stratégie de différenciation. La seule stratégie possible était de réduire le coût de production et de préserver la qualité du produit pour bénéficier d'un prix supérieur et obtenir un revenu meilleur.

Mais depuis la libéralisation de la collecte et de l'exportation de l'huile d'olive en 1994, les oléifacteurs ont été incités, dans le cadre du programme de mise à niveau des huileries⁸, à aménager et moderniser les équipements et les locaux et à élargir leur activité, habituellement limitée à la trituration, par l'intégration de nouvelles activités de conditionnement et d'exportation et l'adoption du mode de production biologique (conversion des huileries existantes ou nouvelles créations).

5 Décret-loi N° 62-64 du 30 août 1962 portant création de l'ONH.

6 Loi N° 69-51 du 26 juillet 1969 portant dissolution de l'ONH

7 Décret-loi N° 70-13 du 16 octobre 1970 portant réorganisation de l'ONH

8 Les investissements réalisés sont estimés durant la période 1993-1998 à plus de 87 millions de dinars, ce qui correspond à une moyenne annuelle de 14.5 millions de dinars. Ces investissements ont concerné la création de nouvelles huileries (6.6 MDT/an), la modernisation des huileries existantes (3.5MDT/an), des structures d'extraction de l'huile de grignons (2.2MDT/an) et la création d'unités de conditionnement (1MDT/an).

Certains oléifacteurs ont installé les équipements nécessaires et ont aménagé les locaux de réception des olives et de stockage de l'huile conformément aux normes fixées. Ils ont établi des liens avec les conditionneurs et les exportateurs privés d'huile d'olive nouvellement intégrés dans la filière et ont développé davantage les liens directs avec les consommateurs qui s'approvisionnent en huile d'olive. D'autres ont élargi leur activité en créant une structure de conditionnement et en devenant exportateurs et ont exprimé une grande volonté d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies marketing. Toutefois, compte tenu du manque de savoir en la matière, la concrétisation de cette volonté se fait à un rythme assez long et avec prudence surtout que la rentabilité des investissements nécessaires n'est pas immédiate du fait de l'étroitesse du marché de l'huile d'olive conditionnée et de la difficulté d'y accéder.

La libéralisation de la collecte et de l'exportation de l'huile d'olive en Tunisie a engendré une certaine dynamique au niveau des maillons de transformation des olives et de commercialisation des huiles et a généré l'émergence de près de 170 exportateurs privés. Ces opérateurs peuvent être classés, en fonction de leur profil, en oléiculteurs-oléifacteurs – conditionneurs-exportateurs, oléifacteurs–conditionneurs-exportateurs, oléifacteurs– exportateurs et exportateurs dont certains sont des opportunistes ou spéculateurs. Les exportateurs d'huile d'olive adhèrent à la chambre syndicale, mais ne sont pas organisés en consortium, à l'exception d'un nombre très limité d'entre eux.

La connexion entre les opérateurs d'un même maillon et entre les maillons de la filière n'est pas établie et structurée. Elle est plutôt occasionnelle dictée par des circonstances conjoncturelles. Par ailleurs, le manque manifeste d'un système d'informations sur les flux produits, transformés, stockés, conditionnés, exportés ou vendus sur le marché local et sur les prix d'huile d'olive privent les opérateurs de disposer de données fiables pour prendre des décisions et planifier rigoureusement leurs activités afin de satisfaire à la fois leurs intérêts propres et l'intérêt national. Le caractère confidentiel des informations disponibles chez certains, l'absence d'échanges et de concertations entre les opérateurs et la marginalisation de l'attrait général de la filière et de l'intérêt national constituent un handicap majeur de l'amélioration des performances techniques et économiques de ces opérateurs pris individuellement et de cette filière en général. Dans le futur, l'organisation des opérateurs en filière à travers leur intégration s'impose. Elle constitue une obligation et non pas un choix si nous tenons à renforcer le rôle de cette filière dans l'économie nationale et à accroître sa compétitivité.

Se plaçant dans cette perspective, les nouveaux décideurs ont donc un rôle crucial à jouer pour stimuler une véritable dynamique d'organisation et de structuration professionnelle sous forme d'associations, de sociétés mutuelles, de groupements de développement et de consortium. Pour ce faire, ils sont appelés à mettre en œuvre une véritable politique d'appui à l'organisation des oléiculteurs, des oléifacteurs, des conditionneurs et des exportateurs et à l'établissement de contrats de production et de distribution. Ces politiques devraient être basées sur l'actualisation de la réglementation, la simplification des procédures de création des structures professionnelles à caractère économique et sur l'encadrement technique et l'appui financier nécessaire à l'intégration des opérateurs de la filière.

b) Rénovation de la gouvernance de la filière

En plus des acteurs de production, de transformation, de collecte, de commercialisation et de consommation, la filière huile d'olive renferme une gamme assez diversifiée d'institutions représentant l'Etat et la profession. Malgré la volonté d'implication des privés, exprimée depuis le début des années 1980, l'Etat continue toujours à intervenir au niveau des différents maillons de cette filière, à travers ses institutions relevant de différents ministères et ayant des fonctions diverses. Celles-ci concernent les études et recherches, la planification, l'encadrement, la formation, la vulgarisation, le financement, l'encouragement, la promotion et la régulation (2). La coordination et la concertation entre ces institutions sont assurées moyennant la mise en place de mécanismes de dialogue, de réflexion et d'intervention, sous forme de conseils et de comités nationaux et régionaux regroupant des représentants de différentes institutions et de la profession, parmi lesquels nous citons:

- Le comité de suivi de la campagne oléicole qui a été créé en 1995. Il regroupe les représentants de toutes les institutions et directions chargées du développement de la filière huile d'olive et ce en vue d'assurer le bon fonctionnement des différentes structures de production, de trituration, de conditionnement et de commercialisation aux échelles nationales et régionales.
- Le conseil national oléicole qui a été créé en 1998. Il est présidé par le ministre de l'agriculture et son secrétariat permanent est confié à la direction générale de la production agricole. Il est composé par les représentants des ministères de l'intérieur, de l'agriculture, du développement économique, du commerce, de l'industrie et de l'environnement, de l'UGTT, de l'UTICA et éventuellement d'experts et de spécialistes invités par le président du conseil. Ce conseil a un rôle consultatif et donne son avis sur toutes les questions, options et suggestions qui lui sont soumises concernant le développement du secteur oléicole. Il assure les attributions suivantes:
 - o Examen des programmes et perspectives de développement du secteur conformément aux orientations de la stratégie nationale
 - o Proposition de mesures et de moyens pratiques pour moderniser et développer le secteur
 - o Emission de son avis sur les réalisations quantitatives et qualitatives enregistrées dans le secteur et présentation de proposition pour sa consolidation
- Les comités techniques d'amélioration de la productivité des plantations oléicoles dans les régions du Nord, du Centre et du Sud de la Tunisie créés en 2009. Ils regroupent des représentants de l'Institut de l'Olivier, de l'Office National de l'Huile, de la Direction Générale de la Production Agricole, de l'Agence de Vulgarisation et de Formation Agricole et de la profession. Ils sont appelés à réaliser des visites de prospection et de diagnostic des exploitations oléicoles, d'identifier les facteurs qui sont à l'origine de la faiblesse de la productivité des plantations et de proposer des solutions adéquates pour l'améliorer.

Malgré les efforts déployés pour garantir une plus grande implication des différents opérateurs de la filière dans l'identification de ses forces, faiblesses, opportunités et menaces, l'élaboration et l'exécution de sa stratégie de développement, le niveau de participation effective de ces opérateurs est en deçà des espérances. La concertation entre les différentes institutions visant une meilleure coordination de leurs fonctions et une plus grande cohérence entre leurs démarches d'interventions reste faible. Notons que, depuis 2004, la réglementation a prévu l'organisation des fonctions et des interventions de ces opérateurs dans le cadre d'une approche de filière de production car le renforcement du rôle de l'huile d'olive dans l'économie nationale et de sa compétitivité sur le marché mondial est l'affaire de toutes les institutions qui relèvent des Ministères de l'Agriculture, de l'intérieur, du développement économique, du Commerce, de l'Industrie et de l'Environnement et des structures professionnelles dont notamment l'UTAP et l'UTICA.

Les mesures et les interventions correctives des faiblesses et des dysfonctionnements constatés qui ont été entreprises, dans le cadre des stratégies et des projets de développement de la filière, ont été assez nombreuses et diversifiées. Elles ont été assurées par une multitude d'intervenants qui n'ont pas pu éviter la dispersion de leurs efforts et moyens humains et matériels et la redondance et le caractère répétitif, des fois sans intérêt, des actions d'encadrement, de formation, de vulgarisation, de sensibilisation et d'incitation mises en œuvre.

Le système institutionnel et les structures professionnelles doivent réviser et rénover leurs approches et mécanismes d'intervention en vue d'assurer une meilleure gestion des différents maillons de la filière. L'enjeu majeur sera d'adopter de nouvelles démarches de définition et de coordination des rôles et des attributions des institutions publiques et privées, de participation et de responsabilisation des différents opérateurs et de régulation du fonctionnement de la filière. Ces nouvelles démarches devraient être basées sur les cinq principes de la bonne gouvernance qui sont l'ouverture (transparence), la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence qui permettent de renforcer les règles de proportionnalité et de subsidiarité dans le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques de développement de la filière (9).

Pour les économistes, la bonne gouvernance est définie comme l'ensemble des mécanismes de coordination réglant l'organisation interne de l'entreprise dans le but d'une plus grande efficacité (17). Ce concept a été développé dans le cadre de la mise en cause des modalités de production fordistes. Les entreprises sont organisées selon un modèle moins hiérarchique et les coordinations économiques qui leur sont nécessaires reposent sur des conventions, des normes, des règles et des accords ponctuels. Ce concept désigne un processus et non une institution ou une structure, un système en réseau régissant les relations d'acteurs réunis avec l'objectif d'engendrer une meilleure gestion (18). Ainsi, le modèle «linéaire» consistant à décider des politiques de développement de la filière au sommet doit être remplacé par un modèle basé sur les réseaux, l'interaction et la participation à tous les niveaux.

Depuis 1990, le concept de bonne gouvernance s'est imposé comme impératif universel des politiques de développement permettant d'assurer durablement la confiance entre les opérateurs et entre les opérateurs et l'Etat et de renforcer leur capacité de coordination et d'anticipation stratégique (19). Ce concept, utilisé comme approche de gestion et d'amélioration des performances des entreprises et de développement économique et social, peut être appliqué pour la gouvernance des filières de production. Celles-ci se rapportent aux itinéraires suivis par un produit au sein de l'appareil agroalimentaire et concernent l'ensemble des agents et des opérations (de production, de répartition et de financement) qui concourent à la formation et au transfert de ce produit jusqu'à son stade final d'utilisation, ainsi que les mécanismes d'ajustement des flux des produits et des facteurs de production le long de la filière et à son stade final (20).

Pour le cas de la filière huile d'olive, les décideurs politiques sont confrontés à un paradoxe. D'une part, les opérateurs (oléiculteurs, oléifacteurs, conditionneurs, exportateurs et consommateurs) leur demandent d'apporter des solutions radicales aux problèmes et aux dysfonctionnements constatés au niveau de tous les maillons. D'autre part ces mêmes opérateurs ont de moins en moins confiance dans l'action des institutions et des politiques. Il est donc nécessaire de rétablir cette confiance et de concevoir des politiques de développement concertées, cohérentes et continuellement adaptées aux besoins de ces opérateurs à court, moyen et long terme permettant l'amélioration durable du processus de gestion interne de la filière ou de «bonne gouvernance» et d'accroissement de ses performances.

Ce processus doit être conçu et développé dans le cadre d'une logique de «gouvernance globale» afin de mieux cerner et gérer l'effet de la dynamique du marché mondial (offre, demande et échanges) et des nouvelles dispositions politiques prévus dans le cadre des accords agricoles de l'OMC, des accords d'associations avec l'Union européenne et avec les nouveaux partenaires potentiels et de l'accord du COI sur les performances de cette filière. La Tunisie, inscrite dans cette logique de mondialisation, de partenariat et de libéralisation des échanges agricoles et alimentaires, doit préserver ses intérêts en veillant au respect des règles et des normes en vigueur par tous les partenaires.

Le ministère de l'Agriculture, qui a toujours assuré le rôle de leadership (21) en termes de savoir et d'expertise, est appelé à être en mesure de réagir plus rapidement aux dysfonctionnements de la filière et à l'apparition de nouveaux problèmes en renforçant la capacité d'anticipation, d'analyse, de prospection et d'élaboration d'une vision stratégique de ses équipes chargées du développement de cette filière. La solution préconisée pour assurer une bonne gouvernance et une gouvernance globale de la filière oléicole consiste en la redynamisation du conseil national oléicole et le renforcement de son rôle dans le processus de conception, d'exécution, de suivi et évaluation et d'adaptation des politiques oléicoles et en mettant à sa disposition tous les moyens humains et matériels pour accomplir sa mission.

Pour assurer cette lourde tâche, le conseil doit être restructuré pour impliquer tous les opérateurs privés et publics, éliminer toute domination possible de certains opérateurs et instaurer un partenariat effectif et opérationnel entre ces opérateurs. Dans le cadre de cette vision, ce conseil, dont le rôle sera exécutif et non pas consultatif comme c'est le cas actuellement, est appelé à réaliser les actions suivantes:

- Rétablir la confiance des opérateurs de la filière dans les institutions et les politiques en les impliquant davantage dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et évaluation et d'adaptation des actions de développement et en multipliant les occasions de discussion, de dialogue, de réflexion, d'échange d'informations et de concertation aux échelles nationale, régionale et locale. Le principe de transparence doit être concrétisé et respecté.
- Créer un réseau d'experts pluridisciplinaires nationaux, régionaux et locaux ayant une longue expérience en matière de production, de transformation, d'économie, de marketing et de politique de développement des produits de l'olivier. Ce réseau constituera le concepteur d'une vision stratégique de la filière oléicole élaborée selon une démarche prospective, de plans de développement à moyen terme et d'études spécifiques de cette filière. Une telle démarche assurera une meilleure cohérence entre les objectifs stratégiques et les objectifs fonctionnels nationaux et entre ces objectifs et les intérêts des opérateurs privés et une plus grande efficacité d'intervention.
- Responsabiliser davantage les institutions publiques et la profession en redéfinissant clairement leurs fonctions et attributions afin d'éviter le dédoublement des rôles et l'incohérence des interventions et en mettant en place les mécanismes et outils d'une gestion efficace et efficiente des fonds qui leur sont alloués. Cette redéfinition doit se faire selon une approche filière prévoyant la mise en place d'une gestion participative, concertée et consensuelle et l'unification de tous les fonds dédiés au développement de l'oléiculture depuis l'exploitant jusqu'au consommateur final. La constitution d'un Fonds Unique de Développement Durable de l'olivier (FUDDO) en Tunisie permettra de stimuler la conception et la mise en œuvre d'une série de projets nationaux de recherche, d'innovation, de vulgarisation, de formation, de mise à niveau, de valorisation et de marketing qui impliquent tous les opérateurs, ce qui garantira une plus grande complémentarité entre - eux et évitera le gaspillage des moyens humains et financiers.
- Multiplier et renforcer les accords de partenariat et d'association bilatéraux et multilatéraux concernant les produits de l'olivier, établir des relations contractuelles avec des importateurs potentiels et concevoir une vision claire et précise des engagements de la Tunisie dans ce cadre afin de préserver et d'accroître la rentabilité et la compétitivité de ces produits stratégiques.

- Créer un observatoire oléicole renfermant toutes les informations relatives à la filière (statistiques, études, résultats de recherche, possibilités d'innovation, vision stratégique, plans de développement, etc.) qui seront continuellement actualisées et mises à la disposition de tous les opérateurs.
- Assurer un suivi permanent de la campagne oléicole aux échelles internationales, nationales, régionales et locales et développer des mécanismes de décisions et d'interventions rapides et efficaces lors de dysfonctionnements et de crises conjoncturelles liés au climat et au marché.

Conclusion

Cette note a identifié dix enjeux majeurs de la filière huile d'olive qui sont liés aux marchés international et national des huiles alimentaires, au système de production, de transformation et de commercialisation des produits de l'olivier en Tunisie et à l'organisation des opérateurs et au rôle de l'Etat et des institutions chargées du développement de la filière.

Compte tenu de la diversité et de la complexité de ces enjeux et de l'interaction de leurs facettes, les décideurs et les opérateurs de cette filière devraient disposer de toutes les informations qui leur permettent une connaissance assez fine de la dynamique des marchés mondial et national et des facteurs qui la régissent dont notamment les politiques commerciales, de la structure, du fonctionnement et des performances des différents maillons de la filière et des approches de coordination et de concertation entre les opérateurs privés et entre ces opérateurs et l'Etat. Cette connaissance constitue un préalable nécessaire pour identifier, choisir et mettre en œuvre les mesures appropriées en vue de maîtriser ces enjeux et assurer le développement futur de la filière.

Dans ce cadre, les décideurs sont appelés à créer un système d'informations fiables et continuellement actualisé et accessible, à engager des études prospectives portant sur les différents maillons de la filière et à diversifier les outils et les mécanismes d'intervention et à prendre des décisions concertées, adéquates et en temps opportun permettant l'amélioration continue de la rentabilité et de la compétitivité des produits de l'olivier et non pas de l'huile d'olive uniquement et le renforcement de leur rôle dans l'économie nationale. Ils devraient adopter de nouvelles démarches de gestion de la filière basées sur les principes de la «bonne gouvernance» et la «gouvernance globale». La transparence, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence permettraient de renforcer les principes de proportionnalité et de subsidiarité dans le processus de conception, de mise en œuvre et de suivi-évaluation des politiques oléicoles. Ces politiques seront conçues en respectant les principes d'une approche marketing visant l'adaptation continue de l'offre des produits de l'olivier aux exigences des marchés mondial et national.

Le ministère de l'Agriculture peut parfaitement redevenir une référence en matière de compétences professionnelles de la filière et assurer le rôle de leadership en termes de savoir et d'expertise. Ce leadership peut être exercé à travers la redynamisation du rôle du conseil national oléicole dans l'analyse, la prospection et l'élaboration d'une vision de développement futur de la filière et le renforcement des moyens humains et matériels mis à sa disposition pour assurer sa mission. Son rôle dans la conception, l'exécution, le suivi et évaluation et l'adaptation des politiques oléicoles, actuellement consultatif, devrait devenir exécutif pour s'assurer de la bonne gouvernance de cette filière.

Références bibliographiques

- (1) M. ALLAYA et B. KARRAY, 2000. *Avantage comparatif de la production d'olives à huile dans la région de Sfax (Tunisie)*. In New MEDIT N°2.
- (2) B. KARRAY, 2002. *La filière huile d'olive en Tunisie : performances et stratégies d'adaptation*, thèse présentée pour obtenir le grade de Docteur de l'Université Montpellier I.
- (3) Ministère de l'Agriculture, Direction Générale des Etudes et du Développement Agricole, *Enquêtes sur les structures agricoles 2004-2005*, Tunisie 2006.
- (4) Commission européenne, 2012. *Statistiques du commerce Extérieur 2012*, EUROSTAT.
- (5) Statistique Canada et U.S. Census Bureau, 2012, http://www.strategis.ic.gc.ca/sc_mrkti/tdst/tdo/tdo.php
- (6) B. KARRAY, F. KANOUN, 2009. *Potentiel de production et d'exportation d'huile d'olive tunisienne au marché européen: une analyse prospective*. Série Etude 01/2009, 71 pages.
- (7) B. KARRAY, A. LOUIZI, A. SAHNOUN, 2000. *Estimation du coût de production d'olives à huile en Tunisie: Application de la méthode de coût constaté aux exploitations privées dans la région de Sfax*. In New MEDIT N° 4.
- (8) B. KARRAY et al., 2004. *Etude diagnostic sur le fonctionnement et les performances de l'oléiculture dans les délégations de Haffouz, Ouslatia, El hajeb, El alla et Sbikha du gouvernorat de Kairouan*, rapport final du projet « Hilel ELGHARBI: Le cas d'une recherche appliquée ».
- (9) Commissions des communautés européennes, 2001. *Gouvernance européenne, un livre blanc*, Bruxelles.
- (10) B. KARRAY, 2004: *Le marché européen de l'huile d'olive: Mécanismes de gestion et implications sur la position concurrentielle des pays exportateurs*. In NEW MEDIT N°2.
- (11) Ministère du Développement et de la Coopération Internationale, Institut National des Statistiques, 2000. *Enquête Nationale sur le Budget, Consommation et le niveau de vie des ménages*, Tunisie, Vol. A.
- (12) B. KARRAY, 1996. *Consommation des huiles et corps gras en Tunisie*, Revue EZZAITOUNA.
- (13) B. ABDELKAFI et B. KARRAY, 2000. *L'avantage comparatif de la production d'huile d'olive en Tunisie*. Revue EZZAITOUNA.

- (14) BKARRAY, M. ABICHOU, 2007. *Fonctionnement, performances et devenir des exploitations oléicoles privées à Médenine (Tunisie)*, TROPICULTURA.
- (15) L. LACHAAL, B. KARRAY, B. DHEHIB et A. CHEBIL, 2005. *Technical Efficiency Measures and Its Determinants for Olive Producing Farms in Sfax (Tunisia)*. Revue de la Banque Africaine de Développement (BAD) 17(3), pp 580-591.
- (16) B. KARRAY, 1998. *Typologie des exploitations oléicoles : étude du cas de la délégation d'Agareb*. Revue EZZAITOUNA, N° 4
- (17) C. TOURNIER, 2007. *Le concept de gouvernance en science politique*, Papel politico, vol 12 n 1, pp 63-91
- (18) R. JOUMARD, 2009. *Le concept de gouvernance* Rapport n° LTE 0910 – Novembre
- (19) N. MEISEL, J. OULD AOUDIA, 2007. *La « bonne gouvernance » Est-elle une bonne stratégie de développement ?*, Document de travail de la DGTPE, Ministère français de l'Economie.
- (20) L. MALASSIS, G. GHERSI. *Traité d'économie agroalimentaire : Economie de la production et de la consommation - Méthodes et concepts* – deuxième édition. France: CUJAS, 393 p.
- (21) Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, 2008. *Agriculture et agroalimentaire »: assurer et bâtir l'avenir, propositions pour une agriculture durable et en santé.*



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement durable des territoires ruraux en Méditerranée.

A propos de l'Observatoire du CIHEAM

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

www.ciheam.org